



Convention de parrainage

Type de parrainage (cochez votre choix)

Individuel :

Collectif :

Coordonnées du parrain

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Date :

- Le Parrain s'engage à verser à l'Association
 - le montant de l'adhésion à AEM : 25 € par an
 - le montant du parrainage : 25 € euros par mois
- L'Association s'engage :
 - à donner des nouvelles deux fois par an
 - répondre aux questions particulières des parrains
 - délivrer le justificatif fiscal
- L'association AEM est régie par la loi 1901
- Elle dispose au Rwanda d'un réseau de personnes de confiance qui lui permettent de suivre les enfants
- Le parrainage est destiné à soutenir les enfants les plus démunis et leur permettre d'avoir accès à la santé (mutuelle de santé) et à la scolarisation jusqu'à la fin des études secondaires.

Un Avenir pour les Enfants du Monde

8 Cour Horier - 14800 Deauville E-mail : association.aem@gmail.com Site Internet : associationaem.com



MODES DE VERSEMENT DES PARRAINAGES

(Cochez votre choix)

Fréquence :

- Mensuelle :
- Trimestrielle :

Formule :

- Virement (ci-joint notre RIB) :
- Chèque annuel (à l'ordre d'AEM) :

Un Avenir pour les Enfants du Monde

8 Cour Horier - 14800 Deauville E-mail : association.aem@gmail.com Site Internet : associationaem.com